

**Secteur scolaire du collège : « Diderot » TOURLAVILLE**

**Sous réserve d'une éventuelle modification apportée par le Conseil Général de la Manche, non connue à ce jour, le secteur de recrutement du collège est défini comme suit :**

*commune de Tourlaville* partie limitée :

- à l'ouest : par la rue P. Desprès, la rue de la République et une ligne artificielle reliant l'intersection de la rue de la République avec la rue Général Leclerc à l'intersection de la rue Jean Bouin avec le boulevard de l'Est.

- au sud ouest : par une ligne artificielle reliant l'intersection boulevard de l'Est avec la rue Jean Bouin au hameau « Les Costils » inclus.

- au sud et à l'est : par les limites territoriales entre Tourlaville et les communes de La Glacerie et Digosville .

*communes* de : *Bretteville en Saire et Digosville* ( partie nord de la commune limitée au sud par la CD 901 ).